ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Drame des féminicides

Question écrite n° 8811

Texte de la question

Mme Caroline Parmentier alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur les féminicides en France. Malgré l'émotion suscitée par chaque drame, les statistiques témoignent de la difficulté du pays à enrayer efficacement ce fléau et de son actualité : 146 féminicides ont été recensés en 2019, 136 en 2023, 140 en 2024 et au 15 juillet 2025, 87 femmes étaient déjà tombées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Ces chiffres illustrent l'ampleur du drame de société que représentent les féminicides. Tous les trois jours en moyenne, une femme succombe à la violence, quels que soient son âge, son origine ou sa condition sociale. Certains des voisins ont réussi à infléchir la courbe des féminicides par des politiques ambitieuses, à l'instar de l'Espagne, où le nombre de féminicides a baissé d'un tiers en deux décennies. Dès 2004, l'état espagnol s'est doté d'une loi de protection intégrale instaurant des tribunaux spécialisés, renforçant la formation des forces de l'ordre et des magistrats, déployant des brigades dédiées et constituant un large dispositif d'aide aux victimes ' hébergement, aides financières, procédures administratives simplifiées. Cette stratégie nationale, globale et dotée de moyens conséquents, a permis de condamner plus systématiquement les agresseurs et de mieux protéger les femmes en luttant contre ces violences. Dans ce contexte, elle lui demande les perspectives du Gouvernement pour renforcer la lutte contre les féminicides, améliorer l'accompagnement judiciaire, social et psychologique des familles endeuillées et des enfants des victimes et mettre en place une répression plus effective et rapide envers les auteurs de violences conjugales.

Données clés

Auteur : Mme Caroline Parmentier
Circonscription : Pas-de-Calais (9e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8811
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025